

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Code ISIN FR00140044F8

Société de gestion : Eiffel Investment Group
9, rue Newton 75116 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : +33 (0)1 39 54 53 76 - www.eiffel-ig.com
SAS au capital de 12 876 855 € - RCS Paris 510 813 991
N° d'agrément AMF : GP-10000035

Agrément AMF : 27/07/2021
Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
29, boulevard Haussmann
75009 Paris

ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION ET AUTO-CERTIFICATION DE RESIDENCE FISCALE

Merci de bien vouloir remplir le bulletin de souscription en MAJUSCULES au stylo NOIR. Tous les champs * sont obligatoires.

SOUSCRIPTEUR Je soussigné(e) M. Mme

Situation familiale : Célibataire Marié (e) Veuf (ve) Concubin Pacsé (e)

Nom*

Nom de jeune fille*

Prénom*

Né(e) le* À* Département*

Pays de naissance* Nationalité*

Profession*

Téléphone

E-mail @ .

Adresse de résidence fiscale*

Code postal* Ville*

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE FRANCE Autre(s) pays :

SI AUTRE(S) PAYS, NIF obligatoire - numéro d'identification fiscale :

ETES-VOUS CITOYEN AMERICAIN OU DE NATIONALITE AMERICAINE : OUI NON

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)

CO-SOUSCRIPTEUR éventuel Je soussigné(e) M. Mme

Nom*

Nom de jeune fille*

Prénom*

Né(e) le* À* Département*

Pays de naissance* Nationalité*

Profession*

Téléphone (si différent du souscripteur) :

E-mail (si différent du souscripteur) : @ .

Adresse de résidence fiscale*

Code postal* Ville*

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE FRANCE Autre(s) pays :

SI AUTRE(S) PAYS, NIF obligatoire - numéro d'identification fiscale :

ETES-VOUS CITOYEN AMERICAIN OU DE NATIONALITE AMERICAINE : OUI NON

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)

ÉTAPE 2 : ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par Eiffel Investment Group sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au Fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : souscription et gestion du Fonds. La collecte de ces données nous permet de répondre à nos obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles. C'est pourquoi, la non-fourriture de ces données peut être bloquant pour la souscription au Fonds concerné. Ces données seront conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires ainsi que 6 ans après la clôture de la relation d'affaires. Vos réponses sont destinées à la seule information d'Eiffel Investment Group. Vos données ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne. Conformément à la loi informatique, fichiers et libérés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir des informations sur le traitement de vos données, veuillez-vous adresser à Eiffel Investment Group - DPO - 9 rue Newton - 75116 PARIS ou par mail dpo@eiffel-ig.com. Toute demande d'exercice de vos droits devra être accompagnée d'une pièce d'identité portant la signature du titulaire afin notamment d'éviter toute demande frauduleuse. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (ex : CNIL).

J'autorise ou Je n'autorise pas Eiffel Investment Group à m'adresser la lettre d'information et toutes autres informations sur l'activité de la société par courrier électronique.

Je reconnais avoir acquis le Fonds FCPI ALTO Innovation 2021 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (disponible sur demande).

Je déclare être informé de ma catégorisation en qualité de client non professionnel.

Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles, et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Origine des capitaux :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cession d'actifs professionnels | <input type="checkbox"/> Donation | <input type="checkbox"/> Cession de parts sociales |
| <input type="checkbox"/> Indemnités, dommages et intérêts | <input type="checkbox"/> Revenus professionnels (prime, salaire, bonus) | <input type="checkbox"/> Cession immobilière |
| <input type="checkbox"/> Revenu immobiliers | <input type="checkbox"/> Prestations d'assurance (décès, accident, invalidité) | <input type="checkbox"/> Gain ou Jeu |
| <input type="checkbox"/> Réemploi d'épargne | <input type="checkbox"/> Héritage | <input type="checkbox"/> Cession de biens mobiliers |
| | <input type="checkbox"/> Dividendes, remboursement de compte-courant d'associé | |

Je déclare effectuer cet investissement pour mon propre compte, et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds ainsi que des revenus qui seront distribués par le Fonds, et en aucun cas pour le compte d'un tiers. Dans le cas contraire ou en cas de changement, le souscripteur s'engage à informer la Société Générale et Eiffel Investment Group.

Je déclare ne pas répondre aux critères du statut de « US person » au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à Eiffel Investment Group tout changement de statut.

Je m'engage à informer Eiffel Investment Group dans les 30 jours de tout changement de circonstances et de fournir les mises à jour nécessaires si un ou plusieurs des élément(s) du présent document deviendrait(en)t incorrect(s).

J'accepte que la Société de Gestion ou l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

Je certifie que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière et patrimoniale, de mon expérience ainsi que de mes objectifs en matière d'investissements financiers :

- m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur - DICI (le règlement du Fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'Eiffel Investment Group) joints au présent bulletin du FCPI ALTO Innovation 2021 dont j'ai pris connaissance, préalablement à ma souscription, et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- m'a informé que le règlement du Fonds est à ma disposition sur le site internet d'Eiffel Investment Group et sur simple demande auprès de la société de gestion,
- a attiré mon attention sur l'Avertissement figurant dans le présent document et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI ALTO Innovation 2021,

ÉTAPE 3 : SOUSCRIPTION, CONSERVATION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion :

Je déclare souscrire à , parts A (nombre minimum de 15) de ~~102~~¹⁰²€ chacune du **FCPI ALTO Innovation 2021** (dont ~~2~~²€ de droits d'entrée pour chaque part A)

Je verse **un montant de souscription initiale totale** de , €,

qui comprend un **montant de droits d'entrée** de , €.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9 ans.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,89% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,76% (TMFAM_D) dans la limite maximale de 9 ans.

Durée de blocage des avoirs comprise entre 7 ans et 9 ans

Paiement de la souscription totale :

chèque à l'ordre de « **FCPI ALTO Innovation 2021** »

Ou

virement au plus tard le **31 décembre 2021** sur le compte du Fonds dont les coordonnées figurent ci-dessous en indiquant comme bénéficiaire « **FCPI ALTO Innovation 2021** »

- Indiquer en libellé du virement le **nom et prénom du souscripteur**
- Joindre une copie de l'**ordre de virement** précisant les nom, prénom du souscripteur, montant, date ...
- Pour que la souscription puisse être prise en compte, le virement doit impérativement émaner d'un **compte au nom du souscripteur** et le mouvement enregistré sur le compte du fonds

Bénéficiaire /Intitulé	IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code	Domiciliation
FCPI ALTO Innovation 2021 Eiffel Investment Group	FR76 3000 3050 0700 0617 2000 215	SOGEFRPPXXX	SOCIETE GENERALE

Conservation des parts

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

Conservées en **NOMINATIF PUR** à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, **choix par défaut** (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte)

Ou

Transférées en faveur de mon **COMPTE TITRES** ouvert auprès de l'établissement dont les coordonnées sont mentionnées sur le **RIB ci-joint**

Ce versement sera converti en parts A du **FCPI ALTO Innovation 2021** dès réception du versement par le dépositaire du FCPI. Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FCPI, je déclare :

- avoir noté que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et qu'il est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition du présent document (1^{er} septembre 2021),
- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
- avoir noté que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 1. être fiscalement domicilié en France,
 2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPI ALTO Innovation 2021 ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéfices de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.
- avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
- avoir pris connaissance du plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

Affichage global des coûts et frais (maximaux) :

Sur la base d'un investissement de 10 000 €,
exprimé en montant et en pourcentage.

Services d'investissement (droit d'entrée)	500 €	5 %
Paiement reçu de tiers par le commercialisateur	120 €	1,20 %
Coûts liés au produit	220 €	2,20 %
Coûts et frais totaux	840 €	8,40 %

Avertissement

Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er janvier 2029 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er janvier 2031. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres Fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) d'ores et déjà gérés par Eiffel Investment Group relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2020	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint	Dénomination	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2020	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	60%	N/A en préliquidation	30/06/2016	FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017	2016	100%	100%	23/12/2019
FORTUNE EUROPE 2014	2014	100%	N/A en préliquidation	30/09/2017	FCPI ALTO AVENIR	2018	50%	60,59%	31/12/2019
FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	70%	72,66%	30/06/2018	FCPI ALTO INNOVATION 2019	2019	70%	11,67%	30/06/2023
FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	100%	100%	31/12/2018	FCPI ALTO INNOVATION 2020	2020	88%	0%	30/06/2024
FCPI INNOVALTO 2015	2015	70%	73,30%	30/06/2019					

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Code ALTO / EIG N°

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

meilleursfcpi.com

27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les Fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement. Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent Fonds.

Le règlement du FCPI ALTO Innovation 2021 est disponible sur demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** :

- **chèque à l'ordre de « FCPI ALTO Innovation 2021 » ou copie de l'ordre de virement.**

- un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** daté de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition, certificat de non-imposition, quittance de loyer, quittance d'assurance du logement).

- une copie recto-verso de la **PIECE D'IDENTITE** (CNI ou passeport) en cours de validité du souscripteur et du co-souscripteur le cas échéant.

- un **RIB**, nécessaire au dépositaire du Fonds afin d'effectuer les distributions à l'échéance.

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à

le

SIGNATURE du ou des souscripteurs précédée(s) de la MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE :

« Lu et approuvé, je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives aux conditions de rachat. »

Signature **SOUSCRIPTEUR** :

Signature **CO-SOUSCRIPTEUR** :

Cette note a pour vocation de vous aider à souscrire aux produits présents sur le site **MEILLEURSF CPI.COM**

1er cas : Vous n'avez PAS identifié de fonds dans lesquels souscrire.

Appelez-nous au 01 40 70 15 15 ou envoyez nous un email à : contact@meilleursfcpi.com

2ème cas : Vous avez DÉJÀ identifié des fonds sur le site et vous souhaitez y souscrire.

Complétez et envoyez-nous les documents suivants, après en avoir fait une copie, à :

MEILLEURSF CPI.COM 27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 PARIS

Kit de souscription

- Le DER Document d'Entrée en Relation complété et signé (1/4)
 - La Fiche Connaissance Client complétée et signée (2/4)
 - La Lettre de Mission complétée et signée (3/4)
 - La Convention RTO Réception Transmission d'Ordres signée, uniquement pour les FCPI/FIP et/ou les GFI (4/4)
 - Le(s) Bulletin(s) de Souscription du ou des Fonds complété.s et signé.s
- Veillez à reporter les frais d'entrée dans les zones dédiées (ex. part = 100 € + frais 2% : valeur nette de la part = 102 €) et à respecter les montants minimum de souscription propres à chaque fonds. Conservez le feuillet qui vous est réservé ou faites en une copie*

Paie ment

- Par chèque : Exclusivement à l'ordre de la société de gestion. Votre chèque doit obligatoirement inclure les frais d'entrée indiqués sur le bulletin de souscription. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, vous devez être l'émetteur du chèque. Aucun chèque ne doit être fait à l'ordre de meilleursfcpi.com ou de La Financière. En notre qualité de conseiller, nous adressons votre règlement à la société de gestion du (des) fonds que vous avez choisi(s). Le délai d'encaissement n'affecte pas la prise en compte de votre souscription par les autorités fiscales.
- Par virement : Le compte bancaire de la société de gestion doit être crédité avant l'échéance fiscale.
- En cas de co-souscription, le paiement doit provenir d'un compte joint. A défaut, joindre MEILLEURSF CPI.COM

Identité

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du/des personne.s souscriptrices. Pour les personnes hébergées : attestation de l'hébergeant de moins de 3 mois, photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) souscripteur(s) : Carte Nationale d'Identité (recto/verso), Passeport (page 2 et page 3 avec photo).

Avantages clients

- Si vous souhaitez profiter de notre offre de parrainage, nouveau client (à partir de 8 000 € d'investissement) et/ou si le montant total de votre/vos souscription(s) est supérieur ou égal à 4 000 €, 8 000 €, 12 000 € ou 20 000 € d'investissement, vous recevrez 100 €, 300 €, 400 € ou 600 €. Afin de pouvoir en bénéficier, veuillez compléter et signer le formulaire de participation "Comment bénéficier de vos avantages clients" ci-joint et/ou accessible en téléchargement sur notre site www.meilleursfcpi.com. Consultez le règlement de nos offres présent dans ce formulaire, ainsi que les dernières mises à jour complètes des conditions disponibles également sur notre site, notamment afin de prendre connaissance des fonds éligibles/participant (sujets à évolution selon la politique en vigueur du gestionnaire).

Comment Souscrire 1/2

Rappel sur la souscription

- a) Nous vous informerons de la validation ou non de votre souscription par mail; nous y joindrons la déclaration d'adéquation validant l'adéquation du ou des produits souscrits à votre situation patrimoniale, vos objectifs, vos connaissances et expérience financière et votre profil de risque.
- b) Nous transmettrons votre dossier complet aux sociétés de gestion des fonds auxquels vous avez souscrits qui vous enverront directement l'(es) attestation(s) correspondante(s).

Votre souscription doit intervenir avant les dates limites de souscription du fonds et de déclaration fiscale correspondant à l'impôt que vous souhaitez défiscaliser.

Les bulletins de souscription et autres documents envoyés à MEILLEURFCPI.COM ne constituent qu'une **demande de souscription** et non une souscription stricto sensu.

Pour que la souscription soit effective, cette demande devra :

- d'abord être soumise à l'analyse de MEILLEURFCPI.COM qui statuera sur l'adéquation du/des produit/s sélectionné/s à votre situation, vos objectifs, vos connaissances et votre aversion au risque.
- puis être soumise à l'approbation de la société de gestion du fonds.

Rappel sur les FIP/FCPI

Il est impératif de télécharger sur le site internet et de prendre connaissance des documents suivants :

- Le DICI du/des fonds souscrits
- Le règlement du/des fonds souscrits...

Une réduction de l'impôt sur le revenu de 25 % maximum (30% maximum pour les FIP Corse et FIP DOM-TOM) dans les limites suivantes :

- 7 200 € maximum de réduction pour un couple, avec un versement plafonné à 24 000 €,
- 3 600 € maximum de réduction pour une personne seule, avec un versement plafonné à 12 000 €.

La réduction d'impôt varie selon la quote-part des actifs investis dans les PME éligibles.

Les FCPI, FIP, FIP DOM-TOM, FIP Corse, SOFICA et Groupements Fonciers sont des placements qui présentent un risque de perte en capital et n'offrent pas de liquidité avant leur terme (avec un minimum de 5 ans). Ces placements sont par nature des placements à risque qui ne devraient pas représenter plus de 15 % de vos actifs. Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. La valeur liquidative des FCPI/FIP, à un instant T, peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds.

Risque de perte totale en capital : la performance du fonds n'est pas garantie et le capital investi par l'apporteur peut ne pas lui être restitué.

Risque d'illiquidité : les conditions de cession des parts sont très limitées pendant la durée de détention.

Risque lié à la sélection des entreprises : les caractéristiques des PME sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de crédit : risque de perte d'une créance liée aux investissements dans des actifs obligataires, monétaires ou diversifiés, du fait de la défaillance du débiteur de l'échéance fixée.

Risque dû à la prolongation possible de la durée initialement prévue, au-delà de la prorogation.

La marque et le site MEILLEURSCFPI.COM sont exploités par La Financière, conseiller en investissements financiers et société de courtage en assurances fondée en 2006, qui compte plusieurs milliers de clients. Ce document (à signer au verso) vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer.

Expertise, sécurité et transparence, La Financière est représentée par René Girault qui détient également France Finance Informations, Financière de France, eCapital. Ces sociétés ont pour vocation l'analyse des placements financiers et leur commercialisation. Elles n'entretiennent aucun lien capitalistique avec un fournisseur, ni avec un groupe financier : leurs équipes d'analystes peuvent sélectionner, en toute liberté, les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts selon des critères de performance, de solvabilité et de gestion.

Meilleursfcpi.com met en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP). Nous vous informons sur vos placements, lors de la souscription et durant toute leur durée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de votre bonne compréhension des risques liés à vos placements et notamment de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiqué dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription, accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fonds.

Garants de la sécurité des opérations traitées, La Financière choisit ses partenaires avec la plus extrême prudence. La qualité de signature constitue notre critère de base pour la sélection d'un produit et d'un établissement. Des partenariats ont donc été conclus avec des établissements de confiance : EIFFEL INVESTMENT GROUP (EX ALTO), SMALT CAPITAL (EX ACG), VATEL CAPITAL, FEMUQUI VENTURES, ODYSSEE VENTURE,...

Ces établissements nous rémunèrent directement en toute transparence : il n'y a pas de coût supplémentaire lié aux services que nous vous proposons. C'est la raison pour laquelle tous vos règlements de souscription doivent être effectués par chèque à l'ordre exclusif des sociétés gestionnaires des fonds sélectionnés.

Face à vous, La Financière s'engage et mobilise au service de la gestion de votre épargne et de vos projets financiers :

- Les compétences de ses analystes en gestion de patrimoine et en particulier de FCPI/FIP,
- Sa parfaite connaissance des FCPI/FIP sur le plan juridique, fiscal, technique et pratique,
- Son expérience de la pratique des marchés et sa maîtrise des différents types de support comme des styles de gestion.

NOS CONSEILLERS SONT A VOTRE ECOUTE

7 JOURS/7 - 9H / 22H

01 40 70 15 15

contact@meilleursfcpi.com

**27 AVENUE PIERRE 1^{ER} DE
SERBIE PARIS XVI^E**

(Sur rendez-vous)

LA FINANCIERE SARL au capital de 222 000 € - RCS PARIS 488 675 893 - APE 6622Z - Siège social : 27 Avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris – Tél. 01 40 70 15 15 - Société de Conseil en Gestion de Patrimoine, inscrite à l'ORIAS n° 07 005 371 (www.orias.fr) pour les activités de :

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) : membre de l'ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro E002237. LA FINANCIERE propose des prestations de conseil non-indépendant (art 325-5 RGAMF). Le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques ou contractuels.

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) : LA FINANCIERE n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (art.L521-2 II 1°(b) C.Ass); elle propose des contrats cohérents et appropriés avec les besoins et exigences du client (niveau1). Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9, tél : 01 49 95 40 00 – www.acpr.banque-france.fr.

Rémunération : Au titre de ses activités, LA FINANCIERE peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. La Financière est directement rémunérée par les partenaires qui gèrent les produits qui vous sont conseillés ; à ce titre, elle n'est pas indépendante. Elle perçoit la totalité des rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie (de 0 à 12% max), une quote-part des frais annuels de gestion (entre 0,10% et 1,5%) enfin, de la part de certains partenaires financiers, une contribution à nos opérations d'animations commerciales (de 0 à 1,5% de la collecte globale nette) ou de la part de certains partenaires assurantiels, une sur-commission de 0 à 5% de la collecte nette. Le détail de notre rémunération vous sera indiqué dans la déclaration d'adéquation et de conseil.

Partenaires : La liste à jour est disponible sur simple demande ou sur le site internet (www.meilleursfcpi.com)

Nature/Accord/ Type rémunération	Partenaires
Finance/Intermédiaire Financier / Commissions	Smalt Capital (ex-ACG), Eiffel IG (ex-AltInvest), FemuQui Ventures, APICAP, VatelCapital, Odyssée Capital, Sigma Gestion, Seventure, Cofinova, Cinemage, FranceValley, InterInvest, M Capital, NextStage AM, ExtendAM, CPG, Turenne Capital, Perial, Primonial, La Française, Sogenial, Amundi Immobilier...
Assurance/Courtage/Commissions	AXA, AVIVA, GENERALI, MMA, ALLIANZ...

Conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation applicable, LA FINANCIERE a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients. Les conflits d'intérêt potentiels ont été recensés dans un registre à disposition du Client.

Assurance et responsabilité civile : Garantie financière et responsabilité civile professionnelle n°41008314 auprès d'Allianz CC Y106 Gestion RC 92086 Paris La Défense. Responsabilité civile CIF de 300 000€ par sinistre (avec un maximum de 600.000 € par année d'assurance); Responsabilité civile Intermédiaire en Assurances de 2 500 000€ par sinistre (avec un maximum de 5 000 000 € par année d'assurance. Garantie financière de 153 000 € maximum par année d'assurance.

Déontologie : LA FINANCIERE s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Confidentialité et protection des données : LA FINANCIERE applique les dispositions légales (loi n°78-17 du 06/01/78 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) à l'égard du traitement des données à caractère personnel des clients. LA FINANCIERE, qui est responsable des traitements, s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement nécessaires à l'exercice de son activité, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) / 3 Place de Fontenoy TSA 80715 / 75334 PARIS CEDEX 07. Le détail de la politique de protection des données personnelles de LA FINANCIERE est disponible sur simple demande ou sur le site www.meilleursfcpi.com

Réclamations : Pour toute réclamation, le client peut contacter LA FINANCIERE par courrier au Service Réclamations, 27 Avenue Pierre 1er de Serbie 75116 PARIS, ou par courriel à contact@meilleursfcpi.com

LA FINANCIERE s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les 10 jours ouvrables, et à vous apporter une réponse dans les 60 jours sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous apparaît pas satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation compétent suivant: Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la Bourse, 75082 Paris CEDEX 02. www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation . Pour les activités d'assurance : Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>.

À défaut la juridiction compétente sera celle du siège social du conseiller.

Mode de communication avec les clients : LA FINANCIERE communique avec ses clients par courrier, par email, par téléphone et par rendez-vous physique, au choix des clients.

LA FINANCIERE est membre de PLANETE CSCA.

Document d'Entrée en Relation 2/2

A..... Le.....
NOM & SIGNATURE Souscripteur & Co-Souscripteur

Nom & Signature Conseiller

GIRAULT René



Cette fiche de renseignement doit être remplie et signée par vos soins dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle est obligatoire et nous permet de mieux vous connaître afin de répondre de la meilleure façon possible à vos besoins et vos objectifs en fonction de votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code Monétaire et Financier). Vos réponses sont destinées à notre seule information et du partenaire des produits financiers ou assurantiels dans lesquels vous investissez par notre intermédiaire.

FICHE CONNAISSANCE CLIENT 2/4

Situation administrative

	LE SOUSCRIPTEUR	LE CO-SOUSCRIPTEUR
Nom		
Prénom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre :
	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ?	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ?
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adresse		
	CP Ville	CP Ville
	Pays	Pays
Adresse fiscale si différente		
	CP Ville	CP Ville
	Pays	Pays
Téléphone		
Email		
Situation profession.	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Etudiant.e <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Retraité.e (dernière prof) :	<input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Etudiant.e <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Retraité.e (dernière prof) :
Profession actuelle		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Veuf.ve <input type="checkbox"/> Comm réduite acquêts <input type="checkbox"/> Comm Univers. <input type="checkbox"/> Séparation de biens	<input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Veuf.ve <input type="checkbox"/> Comm réduite acquêts <input type="checkbox"/> Comm Univers. <input type="checkbox"/> Séparation de biens
Protection	<input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Curatelle <input type="checkbox"/> Mineur.e	<input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Curatelle <input type="checkbox"/> Mineur.e
Enfants	Nb Enfants rattachés au foyer:	Âge des enfants :
PPE - Personne Politiq. Exposée	Vous, ou un membre de votre famille/entourage proche (1), avez exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative (2) en France ou à l'étranger? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

(1) Les personnes concernées sont: (1) le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. (2) Les personnes qui vous sont étroitement associées : (i) Personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec vous. (ii) Personne entretenant des liens d'affaires étroits avec vous.

(2) Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une Institution

Situation patrimoniale

Montant total estimé de votre patrimoine

Patrimoine immobilier [] dont résidence principale [] dont immo locatif []
Patrimoine financier [] **dont produits capital investissement (FCPI/FIP, SOFICA, GF...)** []
Capital invest. < à 15 % du patrimoine global (recommandation)
dont assurance-vie [] dont PER/PERP/Madelin [] dont actions/oblig/SICAV []
Revenu annuel imposable [] (€) dont revenus fonciers [] (€) IR* [] (€) IFI* [] (€)
** avant réduction ou déduction d'impôt*
Charges annuelles (dont remboursement de crédit) [] (€)

Capacité financière à supporter des pertes dans le cadre de l'investissement envisagé (choix unique):

- Vous acceptez qu'il n'y ait aucune garantie ni protection du capital investi (1)**
 Vous acceptez une perte supérieure au capital (1)
 Vous cherchez à préserver le capital de cet investissement (2)
 Vous ne pouvez supporter financièrement aucune perte de capital. Perte mineure possible en raison des frais (2)

(1) Choix compatibles avec les FCPI/FIP, SOFICA, Groupement Foncier... car risque de perte partielle ou totale du capital investi

(2) Choix incompatibles avec les FCPI/FIP, SOFICA, Groupement Foncier... car risque de perte importante ou totale du capital investi

Origine des fonds Épargne Revenus **Donation/Succession/Jeux/Vente Immobilière (1)**
de l'opération Autre : []
envisagée (1) Joindre justificatif d'origine des fonds

Objectifs

Indiquer votre objectif principal

- Défiscalisation Valorisation du patrimoine
 Préparation de la Retraite Diversification Transmission*

* La souscription à des FCPI/FIP, SOFICA ne procure pas d'avantage successoral spécifique

Horizon

- >5ans <5ans (incompatible avec les FCPI/FIP, SOFICA, Groupement Foncier...)

Connaissances et Expériences

Détenu Connu

Actions ou sicav/fcp à dominante actions		
Obligations ou sicav/fcp à dominante obligataires		
Titres de sociétés non cotées ou FIP, FCPI, FCPR, FPCI..		
Produits monétaires, OPCVM monétaire, fonds euros		
OPCVM diversifié		
Produits structurés		
Autres (options, warrants, gestion alternative...)		
Produits bancaires (livret, PEL ..)		
Immobilier réel (LMNP, PInel.....)		
Immobilier papier (SCPI, OPCI)		
Assurance-vie, PERP, PERIN		
Opération de défiscalisation DomTom (girardin,...)		
PEE, Participation, Perco, Pereco, Pero, Article 83..		
SCI		

nb [] + [] = [] (1 point comptabilisé par case cochée)

Dans le passé, la gestion de mes avoirs		pts
A été déléguée à un gestionnaire	<input type="checkbox"/>	1
A été gérée par moi-même sans l'aide d'un conseiller	<input type="checkbox"/>	2
A été gérée par moi-même avec un l'aide d'un conseiller	<input type="checkbox"/>	3
nb		

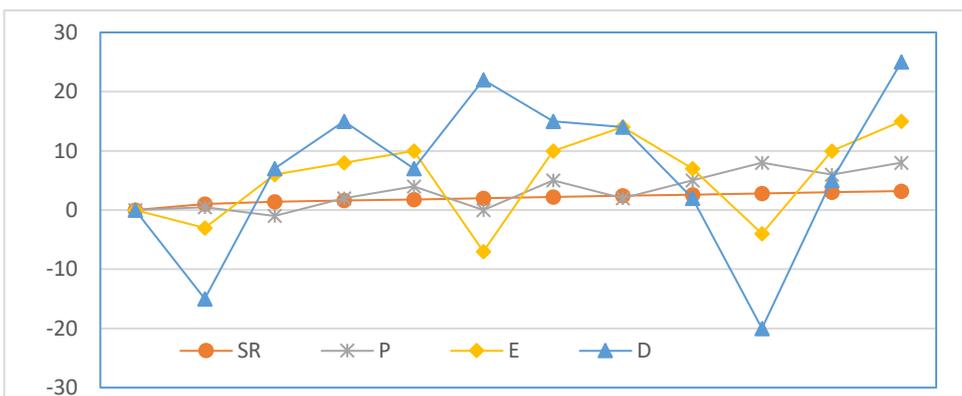
Votre information...		oui non	
Je lis la presse spécialisée concernant mes produits d'épargne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'informe de la valeur de mes placements financiers au moins tous les mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je m'informe de la valeur de mes placements immobiliers au moins tous les ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je regarde mon relevé bancaire au moins tous les mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
nb		(1 point comptabilisé par case "oui" cochée)	

Quelques affirmations...		oui non	
La vente dans l'urgence des éléments de mon patrimoine peut m'amener à subir une moins-value	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus un produit est risqué, plus sa valeur et sa performance peuvent varier fortement à la hausse comme à la baisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moins mon patrimoine est diversifié, plus il est exposé aux risques de variation d'une valeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tout produit d'épargne peut présenter un ou plusieurs risques autres qu'une variation de sa valeur : requalification fiscale, non-remboursement, fournisseur défaillant, moins-value lors de la cession,..	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour un même placement, le risque est différent selon l'échéance de mon placement (1 an, 5 ans, 10 ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La structure de mon patrimoine, dans le temps et en prenant en compte des risques liés à chaque actif, doit être cohérente avec mes objectifs, mes contraintes personnelles, et les différents évènements qui ont une forte probabilité de survenir.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
nb		(1 point comptabilisé par case "oui" cochée)	

Total des points

0 à 13	Connaissances Basiques
14 à 26	Investisseur Averti
27 à 41	Investisseur Avancé/Expert

Aversion au risque



pts

SECURITAIRE (Rond) volatilité très faible ; très faible performance	1
PRUDENT (Etoile) - volatilité faible ; faible performance	2
EQUILIBRE (Losange) volatilité moyenne (sur la durée) ; rendement moyen; pertes limitées	3
DYNAMIQUE (Triangle) - forte volatilité, Fortes Plus ou Moins values potentielles	4

La valeur d'un actif (représentant 10% de votre patrimoine financier) vient à chuter de 25% pts

Je vends immédiatement TOUT et rachète des actifs moins risqués	1
Je vends UNE PARTIE de cet actif	2
Je conserve mon investissement car la valeur va certainement remonter	3
J'en rachète encore plus pour diminuer mon coût de revient.	4

La valeur d'un actif (représentant 10% de votre patrimoine financier) vient à chuter de 10% pts

Je vends immédiatement TOUT et rachète des actifs moins risqués	1
Je vends UNE PARTIE de cet actif	2
Je conserve mon investissement car la valeur va certainement remonter	3
J'en rachète encore plus pour diminuer mon coût de revient.	4

Comment avez-vous vécu les dernières secousses financières des marchés financiers ? pts

Je n'en dormais pas la nuit	1
Très bien, j'ai suivi de loin.	2
J'ai suivi ça de près mais sans paniquer	3
Très bien. Cela remonte toujours et mes placements sont solides	4

Le critère de liquidité est important dans le cadre de mon patrimoine pts

Je veux toujours avoir une part importante de mon patrimoine liquide, au cas où.	1
Je souhaite conserver un matelas de sécurité.	2
Je ne garde que ce dont j'ai vraiment besoin; je peux vendre des actifs rapidement	3

Dans la vie, aimez-vous prendre des risques (sport, jeux, pari,...) ? pts

Non	1
Parfois, si les conséquences sont faibles	2
Assez souvent, si je maîtrise les risques et leurs conséquences	3
Autant que je peux. J'aime l'adrénaline, qu'importe les conséquences	4

Total
des
pointsEchelle
de
risque

6 à 9	Sécurité : Placement sûr quitte à bénéficier d'une performance très faible, avec des volatilité très faible	1
10 à 14	Prudent : variation modérée de la valorisation, volatilité faible	2 - 3
15 à 19	Equilibré : valorisation à moyen long terme, volatilité moyenne, risque limité de pertes	4 - 5
20 à 23	Dynamique : Performance privilégiée, forte volatilité, risque élevé de pertes significatives; A privilégier pour objectif long terme	6 - 7

Champ(s) rouge(s) renseigné(s) = inadéquation/incompatibilité rédhibitoire à la souscription de FCPI/FIP, SOFICA, GF, car risque de perte partielle ou totale du capital investi (veuillez nous contacter au 01.40.70.15.15)

Entre Monsieur / Madame , Monsieur / Madame

Adresse

Ci-après dénommé(es) le Client.

Et LA FINANCIERE (meilleursfcpi.com est une marque exploitée par La Financière), 27 Avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris, SARL au capital de 222 000 euros, RCS Paris 488 675 893, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr) Courtier d'assurance (COA) et Conseiller en Investissements Financiers (CIF) membre de l'Anacofi-Cif, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet La Financière conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF et L521-2 du Code des Assurances.

Votre situation

La Fiche Connaissance Client que vous avez préalablement remplie a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale, vos connaissances et compétences financières, vos objectifs et votre aversion aux risques. Elle nous servira à vous proposer des solutions financières en adéquation avec votre situation personnelle et vos objectifs.

Prestation

Dans le cadre de cette mission, le Client charge le Conseiller,

- d'analyser les Informations Client afin de lui proposer des Solutions financières en vue de la réalisation de ses objectifs et en adéquation avec les Informations Client et, le cas échéant, de valider l'adéquation des produits souhaités par le Client ; comme indiqué dans le Document d'entrée en relation, tous les documents et informations reçus sont traités dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.
- d'identifier les fournisseurs financiers et le/les FCPI/FIP, SOFICA, GF (le « Produit » ou les « Produits ») correspondants ; de matérialiser ce conseil dans une Déclaration d'adéquation.
- d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le Client et le fournisseur des Produits, dans le cadre du conseil, de la souscription du(es) Produit(s) conseillé(s), en communiquant au Client tous renseignements utiles sur le fournisseur et en transmettant au Client les propositions financières, conditions générales, DICI, fiches techniques, informations sur la fiscalité, tarification en vigueur, et tout autre document nécessaire à la bonne information du Client dans le respect de la réglementation applicable et en lui apportant des informations objectives afin que le Client puisse prendre une décision en connaissance de cause,
- le cas échéant, d'assurer un suivi du conseil dans le temps (notamment sur toute explication concernant les rapports des fournisseurs concernant les produits souscrits...).

Cadre de notre intervention

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire du Document d'Entrée en relation, de la Fiche Connaissance Client et de la présente Lettre de mission complétés et signés.

A réception complète de ces documents, nous pourrons vous conseiller pour la sélection de solutions d'investissement financier en adéquation avec votre situation en vue de la réalisation de vos objectifs.

Modalités spécifiques à l'activité de conseiller en investissements financiers : Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, nos conseils seront fournis de manière non-indépendante, LA FINANCIERE peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail suffisant des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec LA FINANCIERE qui entretiennent une relation significative de nature capitalistique ou commerciale .

Vous serez informé(e) de toute modification de notre statut ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes-rendus de nos conseils en investissements financiers vous seront transmis régulièrement selon la nature du placement recommandé.

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Stratégie

Au titre de la Prestation, le Conseiller est susceptible de conseiller les Produits, services et stratégies d'investissements suivants :

Instruments financiers	Stratégie	Echelle de risque * (1à7)	Frais perçus **	Nature rémunérations	Mises en garde sur les risques ***
FCPI/FIP	Perf. Défisicalisation	7	DE : 0 à 5 % FG : 0,5 à 1,5 % AC : 0 à 1,5 %	Commissions : (Rétro DE, FG et parfois AC)	Risque de marché - Risque de liquidité - Risque de défaut ou de contrepartie - Risque opérationnel - Indisponibilité de l'épargne investie - Risque de perte en capital
SOFICA	Perf. Défisicalisation	7	CA : 2 % à 4 % AC : 0 à 3 %	Commissions : (Rétro CA et parfois AC)	Risque de marché - Risque de liquidité - Risque de défaut ou de contrepartie - Risque opérationnel - Indisponibilité de l'épargne investie - Risque de perte en capital
Groupe-ment Foncier	Perf. Défisicalisation	3 à 7	DE : 0 à 5 % CF : 0 à 7 %	Commissions : (Rétro DE et CF)	Risque de marché - Risque de liquidité - Risque de défaut ou de contrepartie - Risque opérationnel - Indisponibilité de l'épargne investie - Risque de perte en capital

* Fourchette estimée. Voir documents réglementaires de chaque produit

** Rétro=Rétrocession DE=Droits d'Entrée FG=Frais de Gestion Annuels AC=Animation Commerciale

CA=Commission d'Apport d'Affaires CF=Commission Forfaitaire

*** Les principaux risques. Voir documents réglementaires de chaque produit

Coûts et frais liés à la Prestation

Au titre de ses activités, LA FINANCIERE peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

LA FINANCIERE est directement rémunérée par les partenaires qui gèrent les produits qui vous sont conseillés. Elle perçoit :

- la totalité des rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie (de 0 à 12 % max),
- une quote-part des frais annuels de gestion (entre 0,5 % et 1.5 %),
- de la part de certains partenaires financiers, une contribution à nos opérations d'animations commerciales (de 0 à 1,5 % de la collecte globale nette).

Le détail de notre rémunération vous sera indiqué dans la déclaration d'adéquation et de conseil.

LA FINANCIERE fournira également une information agrégée portant sur les coûts et frais liés aux Produits (coûts de gestion, coûts de production). Ces informations ont vocation à permettre au Client de saisir le coût total et l'effet cumulé sur le retour sur investissement. Elles seront fournies dans le cadre de la déclaration d'adéquation (informations ex ante). Ces informations seront alors basées sur les coûts réellement supportés par le Client ou, à défaut, sur la base d'une estimation raisonnable et exprimés en montant absolu ainsi qu'en pourcentage.

Par ailleurs, si LA FINANCIERE a une relation continue avec le Client, elle fournira également ces informations au Client, dans le cadre des rapports d'évaluation périodique communiqués au Client (informations ex post). A défaut, elle s'assurera que les Fournisseurs des Produits informent les Clients. Ces coûts et frais ex post seront alors basés sur les coûts réellement supportés par le Client et exprimés en montant absolu ainsi qu'en pourcentage.

Engagements des Parties

Vous vous engagez à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive, et à nous communiquer les renseignements et documents utiles à la réalisation de notre mission ; en particulier, vous vous engagez à nous faire part de toute opérations, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.

Vous acceptez que nous communiquions ensemble sur votre dossier par courrier, mais aussi par téléphone et mail.

Lutte contre le blanchiment des capitaux

Le Conseiller est tenu de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations prévus par le Code monétaire et financier au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de mettre en place un dispositif de surveillance et de contrôle adéquat.

Responsabilité / litige

Les dispositions de la présente Convention sont régies et soumises au droit français.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente Convention pourra être soumis à médiation pour rechercher une solution amiable avant tout recours à une procédure judiciaire.

A défaut, ces litiges seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort duquel se situe le siège social du Conseiller.

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Lettre de Mission 3/3

A..... Le.....
NOM & SIGNATURE Souscripteur & Co-Souscripteur

Nom & Signature Conseiller

GIRAULT René



Entre Monsieur / Madame , Monsieur / Madame

Adresse

Ci-après dénommé(es) le Client.

Et LA FINANCIERE, 27 Avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris, SARL au capital de 220 000 euros, RCS Paris 488 675 893, Enregistrée à l'Orias sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr) Courtier d'assurance et Conseiller en Investissements Financiers (CIF) membre de l'Anacofi-Cif, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

PREAMBULE

Il est convenu que la présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par les articles L.541-1 II du Code Monétaire et Financier et 325-32 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le conseiller est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres dans les conditions et limites légales et réglementaires. Le client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le conseiller ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le conseiller pourra fournir au client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation sera impérativement accessoire à une prestation de conseil préalable ; elle ne devra s'exercer que pour permettre de recueillir un ordre résultant d'un conseil prodigué. L'activité de RTO, telle que susceptible d'être exercée, ne pourra porter que sur des parts d'OPC (OPCVM, FIA).

ARTICLE 2 : RECEPTION ET PRISE EN CHARGE DES ORDRES

Le client devra adresser ses ordres en indiquant son identité et son numéro de compte* ouvert auprès de..... par écrit exclusivement au conseiller (courrier, télécopie, mail) (*ne concerne pas la première opération d'ouverture de compte)

En outre, le client devra :

- Identifier l'instrument financier concerné par la passation d'ordre (type d'OPCVM ou FIA, intitulé et références);
- Préciser l'opération qu'il souhaite réaliser (achat, vente ou autre);
- La quantité d'instruments financiers concernés ou à défaut la valeur en Euro.

Le conseiller se réserve la possibilité de demander au client confirmation de l'ordre émis. Le conseiller horodatera l'ordre dès sa réception. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

ARTICLE 3 : TRANSMISSION DES ORDRES

A réception de l'ordre émis par le client et en tout état de cause dans les - 48 à 72 heures ou 2 à 3 jours ouvrés - de celle-ci, le conseiller transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte.

Le conseiller ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission de sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Le client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales et réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté pour quelque raison que ce soit, le conseiller en informe son client dans les meilleurs délais par courrier, fax ou téléphone (dans ce dernier cas l'information sera confirmée par courrier). L'ordre qui n'a pas pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

ARTICLE 4 : INFORMATION DU CLIENT SUR L'ORDRE EXECUTE

L'établissement teneur de compte transmettra au client un avis d'opéré dans les meilleurs délais.

Le conseiller informe également son client dans un délai de 48 heures à compter de leur exécution, des ordres réalisés, par courrier, télécopie, mail ou téléphone (dans ce dernier cas l'information sera confirmée par courrier ou mail).

En cas de contestation d'exécution d'un ordre, la contestation formulée par écrit et motivée doit être adressée à l'établissement et au prestataire dans le délai de 8 jours suivant la réception par le client de l'avis d'opéré.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le conseiller agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à respecter la procédure de réception-transmission d'ordre du conseiller telle que décrite à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 7 : REMUNERATION

Le client ne subira aucune surfacturation du fait de passer ses ordres via le conseiller.

ARTICLE 8 : CONDITION DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le client avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

ARTICLE 9 : LITIGE

Le client consommateur est informé qu'en cas de litige, s'élevant en relation avec l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, il a le droit de recourir gratuitement au Médiateur de l'AMF préalablement à toute démarche contentieuse.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de médiation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal (préciser lequel) auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

La présente convention est soumise au droit français.

RTO 2/2

A..... Le.....
NOM & SIGNATURE Souscripteur & Co-Souscripteur

Nom & Signature Conseiller

GIRAULT René

